CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Elections au tribunal de commerce. — Les élections de dimanche ont donné les résultats suivants :

CANTONS DE ROUBAIX

Inscrits, 935 Votants, 336.

PRÉSIDENT		
MM. Henry Bossut	333	voix
Adolphe Tettelin	1	»
Léon Allart	1	»
Bulletin nul	1	»
JUGES		
MM. Ternynck fils	331	voix
Cateaux Leplat	328	»
Scrépel-Chrétien	1	»
Deschamps-Desrousseaux	1	»
Ferret	1	»
Fournier-Gadenne	1	»
Moïse Rogier	1	»
JUGES-SUPPLÉANTS		
MM. Léon Motte	334	voix
Dumortier-Cuignet	331	»
Paulin-Richard	1	»
Bulletin nul	1	»

CANTON DE LANNOY

Inscrits, 390 Votants, 45

PRÉSIDENT		
MM. Henry Bossut	44	voix
Bulletin blanc	1	»
JUGES		
MM. Ternynck fils	45	voix
Cateaux-Leplat	45	»
JUGES-SUPPLÉANTS		
MM. Dumortier-Cuignet	44	voix
Léon Motte	44	»
Bulletin blanc	1	»

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Electeurs inscrits, 1,325. — Nombre de vot., 381.
Majorité absolue, 332.

Ont obtenu :

MM. Henry Bossut, président	377	voix.	ELU
Ternynck fils, juge	376	»	ELU
Cateaux-Leplat, juge	373	»	ELU
Léon Motte, juge-supp	378	»	ELU
Dumortier-Cuignet, j.-sup	375	»	ELU

En vertu de la nouvelle loi, les résultats ne seront officiellement proclamés que jeudi prochain par le Conseil de Préfecture.

Il n'y aura donc pas lieu de procéder, comme à Lille et à Tourcoing, à un second tour de scrutin.

Les électeurs consulaires de Roubaix ont tenu à affirmer la sympathie et la confiance que leur avaient inspirées les magistrats sortants : ils les ont réélus à l'unanimité des suffrages exprimés.

On doit les féliciter d'être allés voter avec tant d'empressement et d'avoir compris l'importance de ce devoir, si négligé ailleurs.

Les funérailles de M. Amédée Prouvost ont eut lieu lundi matin, à 10 heures et demie, à l'église Saint-Martin, au milieu d'une affluence extraordinaire.

M. le doyen de St-Martin a procédé à la levée du corps.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Maire de Roubaix ; Delfosse, président de la Chambre de commerce ; Henry Mathon, président du conseil de fabrique ; Jean Lefebvre, Augustin Morel, Alfred Motte, membres du syndicat des peigneurs de laine.

Sur le corbillard, on remarquait de nombreuses et superbes couronnes.

Le cortège, dans lequel figurait toutes les notabilités de l'industrie et du commerce roubaisiens, comprenait plus d'un millier de personnes qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à l'homme de bien dont la mort nous a privés.

Les honneurs militaires auxquels le défunt avait droit en sa qualité de chevalier de la Légion d'Honneur étaient rendus par un détachement de sapeurs-pompiers, sous le commandement de M. le lieutenant Hubert.

L'église était entièrement tendue de noir : un magnifique catafalque avait été dressé au milieu du chœur.

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 2e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le mercredi 16 décembre, à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner le projet de budget de l'exercice 1886.

Les étaux des Halles-Centrales. — Mardi et mercredi, à 2 heures de l'après-midi, il y aura réunion des membres de la 5e commission, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'adjudication de la location des étaux des Halles-Centrales.

Adjudication. — Vendredi, a eu lieu l'adjudication de la fourniture des vins nécessaires aux établissements hospitaliers pendant l'année 1886. M. Paul Grimonprez s'est rendu adjudicataire, de 9,000 litres de vin de Bordeaux; les 912 litres de vin blanc de Graves, ont adjugés à M. Lorthiois-Ferret. L'adjudication s'est faite, non au rabais, mais d'après la qualité du vin.

Cette nuit, vers minuit, un certain nombre de Roubaisiens apercevant une grande lueur rougeâtre dans la direction de Wasquehal, ont cru qu'un incendie s'était déclaré dans une ferme de cette commune. Renseignements pris, cette lueur provenait d'une fonderie en activité.

S'il y a des hommes qui profitent de toutes les occasions, ce sont les pick-pockets.

Une bonne femme, la veuve D..., regardait, lundi matin, passer un enterrement dans la Grande-Rue, quand tout à coup elle s'aperçut de la disparition de son porte-monnaie. Elle prévint aussitôt la police, mais sans indice aucun toutes les recherches sont demeurées infructueuses. Le filou n'a pas été retrouvé. Le porte-monnaie disparu ne contenait, heureusement que six francs.

Dimanche soir, une marchande de légumes de la rue de Lannoy, Mme B..., était fort étonnée de voir entrer chez elle une ivrognesse qui s'installait tranquillement dans la cuisine, au coin du feu. Sur le refus que cette femme fit de sortir, Mme B... requit un agent de police. La malheureuse, non-seulement consentit à s'en aller, mais supplia même l'agent de la conduire au violon. «Je veux absolument, dit-elle, y passer la nuit.» Devant de telles instances, l'agent s'empressa d'accéder au désir de cette adoratrice de Gambrinus qui se nomme Julie Vanhorbays et loge en garni dans un estaminet de la Grand'Place.

On a écroué lundi matin à la prison municipale un individu nommé Charles Hannssens, qui se livrait à la vente d'allumettes de contrebande.

Les vrais ivrognes ont l'habitude de prendre pour gîte *la belle étoile*. C'est ce qu'à fait dimanche soir, un jeune homme de vingt-cinq ans, Pierre Strassaert, qui dormait comme un bienheureux dans le ruisseau, rue de Lille. Les agents ont du le porter au dépot.

Société coopérative de consommation de Roubaix. — On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Messieurs les sociétairs sont priés de » rapporter leurs jetons pour la régularisation de » leur compte. Tous les jetons devront être ren- » trés, conformément aux statuts, le 20 décembre » au plus tard. Les jetons seront reçus tous les » jours, à partir de neuf heures du matin, le sa- » medi excepté. »

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce n'ont pas donné de résultats à cause de l'insuffisance du nombre des votants : 296 sur 1.400 inscrits.

Il y aura donc lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Ce fait se produit malheureusement trop souvent ; le commerce ne devrait pas se désintéresser ainsi de la constitution de son Tribunal.

Disparition. — Un jeune garçon de 15 ans, Emile Lenseigne, garotteur, dont les parents habitent rue de la Latte, a quitté la maison paternelle dimanche à 6 h. et demie du soir et depuis n'a plus paru. Il est vêtu d'un complet en drap gris, porte un chapeau rond et est chaussé de bottines à élastiques.

Maraude. — La *Fête des Rois* est proche : Carlos Morel, un brave magasinier qui habite rue du Bois, se délectait à la pensée de l'excellente gibelotte dont il se régalerait ce jour-là : il engraissait avec tant de soins un magnifique lapin ! Aussi grand fut son désappointement quand, ce matin, il constata la disparition de la bête, un peu scrupuleux amateur de civet l'avait enlevée pendant la nuit.

Morel n'eut pas d'autres ressources que de se plaindre à la police et c'est ce qu'il fit. Mais cela lui rendra-t-il son lapin ?

LILLE

Tribunal de commerce. — Les élections pour le tribunal de commerce, qui ont eu lieu dimanche, n'ont donné aucun résultat, 343 électeurs sur 3408 inscrits se sont seuls présentés au scrutin. Les élections sont remises à une date ultérieure.

La seconde journée des fêtes d'inauguration du Cercle des étudiants catholiques n'a pas été moins brillante que la première. Les étudiants se sont réunis au Cercle à 9 heures du matin et se sont rendus en corps, bannière en tête, à l'église Saint-Maurice, où la grand'messe était chantée par M. le chanoine Deshaines. Les étudiants ont chanté la messe d'Archambault qu'ils ont admirablement interprétée. Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université de Louvain, a prononcé un sermon ému et touchant.

Après la messe un banquet a réuni les étudiants. Mgr Cartuyvels présidait, ayant à ses côtés le chanoine Dehaisnes, les présidents des délégations étrangères et quelques notabilités professorales. Mgr Cartuyvels, M. le chanoine Dehaisnes, M. Gervais, MM. les présidents des cercles de Louvain et de Paris ont pris la parole. Un discours de M. de Margerie a clôturé la série des toasts. Le soir, une séance de prestidigitation a terminé la fête.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand théâtre. — La représentation de dimanche soir a obtenu un tel succès au Grand théâtre que, pour satisfaire de nombreuses demandes, la direction a décidé d'en donner une seconde aujourd'hui, lundi. Le programme sera le même.

Tourcoing. — Le cercle harmonique *Les Amis-réunis*, dirigé par M. Emile Colin, donnera son dernier concert dans la salle du théâtre Deschamps, le lundi 21 décembre, à 7 heures du soir. Mme Marie Julien, cantatrice, premier prix du Conservatoire National de Paris, MM. J.-B. Notte, baryton au Grand-Théâtre de Lille. Ch. Hiver, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire National de Paris, H. Baugniet, de Bruxelles, chanteur de genre, Paul Stupuy, pianiste, prêteront leur concours à cette soirée dont le prix d'entrée est fixé à 2 francs.

Le programme sera publié ultérieurement. On pourra se procurer des cachets à l'avance, chez MM. les imprimeurs et débitants de tabac et au local du Cercle *(Hotel du Cygne)*.

Conseil de guerre, séant à Lille

Séance du 12 décembre 1885.

Léon-Eugène Dumesnil, jeune soldat de la classe 1881 de la subdivision de Beauvais. Insoumission à la loi du recrutement, 8 jours de prison.

— Charles-François Liotté, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires. Vol au préjudice d'un militaire, 5 ans de réclusion, dégradation militaire et 5 ans d'interdiction de séjour.

— Alfred Bleuse, soldat réserviste de la classe de 1877 de la subdivision d'Avesnes. Insoumission à la loi sur le recrutement, acquitté.

— Jules Quinion, soldat réserviste de la classe 1877 de la subdivision d'Avesnes. Insoumission à la loi sur le recrutement, 1 jour de prison.

— Jean-Baptiste Arend, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires. Désertion à l'étranger en temps de paix, 2 ans de travaux publics.

— Henri-Joseph Demarez, soldat au 43e régiment de ligne. Désertion à l'intérieur en temps de paix. 2 ans de prison.

Défenseur pour toutes les affaires, Me Gauche, avocat a Douai.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Délais d'appel en matière commerciale

Devant les tribunaux, les questions de fait sont prépondérantes. Il est rare qu'ils aient à résoudre des questions de droit pur. Lorsque celles-ci se présentent, elles sont le plus souvent tranchées d'avance, par les documents de jurisprudence.

La seconde chambre de la cour est pourtant appelée, en ce moment, à juger une question de procédure. Dans quelles circonstances se pose-t-elle ?

Le 21 janvier dernier, M. X... négociant à Roubaix, assignait, devant le tribunal de commerce de cette ville, MM. Piré et Telzner, commissionnaires à Moscou. Le 1er juin, il obtint contre eux un jugement par défaut faute de conclure et, le 29 du même mois, il leur signifia ce jugement au greffe du tribunal de commerce. A la date du 24 septembre, MM. Piré et Telzner interjetèrent appel de cette décision et, à l'audience du 12 décembre, Me Devimeux, au nom de M. X... a plaidé, devant la cour, l'irrecevabilité de leur appel, Me Allaert, pour MM. Piré et Telzner, a soutenu, au contraire que cet appel est recevable.

La signification du jugement au greffe a failli courir le délai d'opposition, à partir du 29 juin. Ce délai, qui est de huitaine, était expiré le 8 juillet et, à compter de ce jour, commença à courir le délai ordinaire d'appel. Celui-ci, étant de deux mois, était écoulé le 8 septembre, MM. Piré et Telzner ont donc appelé trop tardivement, s'ils n'avaient que le délai ordinaire pour interjeter appel; mais, en vertu des articles 445 et 73 du code de procédure, n'avaient-ils pas, en outre, deux autres mois portant à quatre ceux durant lesquels ils pouvaient valablement appeler?

En d'autres termes, le plaideur, qui demande hors de la France continentale, a-t-il, pour former appel, le délai de l'article 73, en sus des deux mois ordinaires, lorsqu'il s'agit d'un jugement commercial qui lui a été signifié au greffe, conformément à l'article 422 ?

La question est neuve. C'est la première fois qu'on songe à la soulever devant la cour de Douai. Elle parait n'avoir encore été rencontrée que par la Cour de Paris, dans un arrêt du 23 juillet 1877. Cet arrêt est rapporté dans le *Journ. des trib. de comm. t. 27, p. 103*. Il accorde, pour appeler le délai 73, en outre de celui de deux mois. En ce sens, on dit, en effet, que l'article 422 n'a rien changé quant à la *durée* des délais d'appel, qui reste régie généralement par l'article 443 et exceptionnellement par les article 445 et 73. L'article 422 a seulement innové relativement au *point de départ* de ces délais qu'il fait courir du jour de la signification au greffe, tandis que, d'après l'article 444, ils ne couraient qu'à partir de la signification à personne ou à domicile.

SINCERE.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 12 décembre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef,
du *Journal de Roubaix*.

Puisque le *Journal de Roubaix* consacre dans ses colonnes, en faveur du public, une place, sorte de tribune où chacun peut produire sous sa responsabilité ses observations ou ses réclamations, permettez-moi d'en profiter pour faire connaitre à M. le gérant du Grand Théâtre un inconvénient que j'ai vu se produire à chaque représentation.

En certains endroits la toiture du Grand Théâtre laisse filtrer sur le crâne des spectateurs de larges gouttes d'eau qui se succèdent avec une régularité implacable.

La chose est d'autant plus désagréable que l'usage du parapluie au théâtre n'est pas encore entré dans nos mœurs.

Il y aurait une réelle ingratitude de la part des *Roubaisiens* à méconnaître les sacrifices que l'administration du Grand Théâtre a faits pour transformer l'ancien hippodrome, si défectueux, en une salle somptueuse et confortable, mais j'ose espérer que ma réclamation ne sera pas considérée par les intéressés comme une exigeance superflue.

Recevez, etc. *Un Hydrophobe.*

NORD

Douai. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de Mme Corne, décédée samedi à Douai, vers minuit; elle a terminé par une sainte mort une vie qui fut longue et bien remplie:

Mme Corne était la sœur de M. Charles Desmoutiers, ancien député, et de M. Ernest Desmoutiers, mort récemment, doyen du conseil général du Nord. Elle avait eu la douleur de perdre successivement son fils, M. Anatole Corne, son neveu, M. le baron de Bouteville, et son frère, M. Ernest Desmoutiers.

Toute la vie de cette bonne et charitable dame fut occupée par des œuvres de bienfaisance. Dans les dernières années, elle s'était consacrée, avec un zèle et une abnégation admirables, à l'œuvre des écoles chrétiennes libres, et sa générosité ne connut pas de bornes. Quand les sœurs de la Providence de Douai furent expulsées par le conseil municipal de cette ville, elle contribua dans une large mesure à établir des écoles où la foi des enfants et la liberté des pères de famille seraient sauvegardées.

PAS-DE-CALAIS

HORRIBLE ACCIDENT A ARQUES. — Notre correspondant particulier nous télégraphie, dimanche, 13 décembre soir :« Le train arrivant à midi à St-Omer, se dirigeant vers Calais, a broyé à Arques deux employés de la compagnie, les sieurs Hénin père et fils.»

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations—Magasinage des marchandises.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 7 au 12 décembre 1885.

	Nomb. de colis.	Poids pré.
1° Laines peignées mécaniquement	3.355	360.996 k.
2° » blousses	97	10.474
3° » filées	726	77.621
4° » Soies	3	145
5° » Cotons	512	54.872
Totaux	4.693	504.108

Décreusage 41 »|» opérations. Tritrage 332 1/2 opérations
Le directeur de la Condition publique de Roubaix, A. MUSIN.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 16 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Léon-Pierre-Casimir DECHENAUX, veuf de Dame Nathalie ROUSSELLE, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1884, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 13 décembre 1885. — Versements : Roubaix : 139 déposants, 33 nouveaux, 26,659 »». Succursale Lannoy: 21 déposants, 4 nouveaux, 4,625 »». Succursale Croix : 4 déposants, 2 nouveaux, 3,560 »». Total des versements : 34,844 »».

Remboursements : Roubaix : 58 remboursements effectués, 22.812 02. Succursale Lannoy : 8 remboursements effectués, 6.625,74. Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 150,»». Total des remboursements : 29.587,76.

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et Auguste Delerue, directeurs. A Lannoy, par M. Deffrennes-Derache. A Croix, par MM. A. Nedousel et Henri Segard.

ETAT-CIVIL — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 décembre. — Marie Sengier, rue de la Paix, cour Debosère. — Pauline Lepoutre, rue de Pauvrée, 6. — Germaine Demaille, rue de Lille, cour veuve Motte-Dègand. — Jeannette Verspeeten, rue Bernard, cour Boyaval. — Emile Nicoli, rue Decrême, cour Roussel. — Emile Nonque, rue du Trichon, cour Watteau. — Louis Vanaudenaerde, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Marguerite Henneuse, rue de Leuze, 2. — Victor Vanhorne, rue de Mouveaux, 92. — PUBLICATION DE MARIAGES. — Alfred Pettermans, 29 ans, fondé de pouvoir, et Jeanne Petaz, 21 ans, sans profession. — Edmond Lefebvre, 33 ans, cordonnier, et Lidonie Liétart, 31 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Lallemand, 29 ans, tisserand, et Flore Delattre, 30 ans, tisserande. — Joseph Wyckhuys, 27 ans, employé de commerce, Sophie Vivier, 22 ans, modiste. — Edouard Nef, 20 ans, teinturier, et Sophie Cerriaux, 20 ans, piqûrière. — Henri Carels, 25 ans, tisserand, et Sidonie Garrein, 20 ans, tisserande. — Henri Ruysschaert, journalier, et Marie Backer, dentellière. — Henri Verlinde, 25 teinturier, et Malvina Desmarchelier, 16 ans, rattacheuse. — Bernard Mesdag, 21 ans, rattacheur, et Marie Delcest, 21 ans, journalière. — Jean-Baptiste Delattre, 36 ans, tisseur, et Clotilde Leconte, 41 ans, tisserande. — Désiré Lefebvre, teinturier, et Marie Diltresse, couturière. — Anatole Ducatteau, 31 ans, contre-maître, et Maria Delcourt, 27 ans, peigneronne. — Hector Cléton, 23 ans, mouleur en fer, et Eugénie Therousse, 20 ans, festonneuse. — Pierre Valcker, 30 ans, commis négociant, et Julie Braine, 38 ans, négociante. — Georges Quint, 22 ans, marchand brasseur, et Julie Pelyt, 22 ans, sans profession. — Joseph Couque, 25 ans, rattacheur, et Irma Fruit, 25 ans, rattacheuse. — Xavier Tackels, 26 ans, cocher, et Irma Desfrennes, 26 ans, dévideuse. — DÉCÈS du 13 décembre. — Fidéline Decluse, 75 ans, rue Lacroix, 65. — Alexandrine Derockere, 71 ans, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 7.

Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 au 13 décembre. — Céline Théry, rue du Moulin. — Florence Desbouvries, Sapin Vert. — Octavie Herminet, Beck. — Marie Delcroix, rue Audenaerde. — Henri Vanmarque, Bas-Chemin, — Hélène Dubus, Bas-Chemin, — Marie Lorthiois, rue du Moutin. — Clémence Segard, Petit Tournay. — Hélène Syriet, Houzarde. — Arthur Pontier, rue de l'Eglise. — Juliette Duhamel, Plouys. — Virginie Dhaenens, Touquet. — Jeanne Dewaele, Cretinier. — Laurence Dardaine, St-Liévin. — DÉCÈS du 6 au 13 décembre. — Sophie Delemmes, 68 ans 8 mois, ménagère. Beaulieu. — Emile Hubaut, 20 mois, Plouys. — Jean-Baptiste Desbonnet, 59 ans 5 mois, journalier, Hôpital. — Augustine Lezy, 33 ans 7 mois, servante, Houzarde. — Madeleine Mention, 4 mois, Marlière. — Maria Nys, 2 ans, Plouys. — Arthur Pontier, 1 jour, rue de l'Eglise. — Albert Devoldre, 1 mois, Petit Tournay.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VAN INGELANDT-COLLIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Gertrude COLLIN, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1885, à l'age de 22 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 3 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 123.

Les amis et connaissances de la famille ROGER-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Fidéline-Joséphe DELESCLUSE, veuve de M. Jacques-Joseph ROGER, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1885, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 65.

Les amis et connaissances de la famille VERMEERSCH-DEROCKERE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Alexandrine DEROCKERE, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1885, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 16 courant, a 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 7.

Un Obit Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Louise-Joseph LEPOUTRE, veuve de M. Edmond DELERUE, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1884, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean KNORR, époux de Dame Marie-Antoinette SCHNEIDER, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1885, dans sa 76e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le mardi 15 décembre 1885, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Edouard VANDAMME, décédé à Roubaix, le 8 novembre 1885, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Irma-Maria DAVID, épouse de M. Eloi WARDAVOIR, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1885, à l'âge de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le fils de M. Meissonnier se trouve actuellement en traitement chez M. Pasteur.

Le peintre habite d'ordinaire sa grande propriété de Poissy, dont le jardin était, jusqu'à présent, confié à la garde d'un dogue de forte taille. Il y a quelques jours, la rage s'est subitement déclarée chez cette bête qui, dans un accès de fureur, s'est précipitée sur le fils de M. Meissonnier et sur son jardinier.

Tous deux ont été très grièvement mordus ; mais ils ont réclamé l'assistance de M. Pasteur assez à temps pour être aujourd'hui hors de danger.

Un chef nègre giflé. — M. Stanley, le hardi explorateur du Congo, a fait, dans un volume de 700 pages, le récit de sa dernière expédition.

Nous en extrayons un passage d'un piquant intérêt.

Stanley venait d'arriver à Makeya Mangouba. A la suite d'un démêlé survenu entre un chef indigène et lui, l'explorateur fut contraint d'avoir recours à des arguments énergiques pour affirmer son autorité :

Le jeune employé anglais, M. Swinburne, qui était l'urbanité en personne, m'avait fait, comme d'habitude, un récit des incidents survenus pendant mon absence. Il me rappela notamment la brutale conduite d'un indigène s'appelant Lutété, un des chefs du plateau de Banza Loungou. Cet indigène était venu au camp, avait défendu de vendre quoi que ce soit aux blancs, et après avoir accablé d'injures les trois Européens leur avait craché au visage. Mes noirs confirmaient la chose. Personne ne savait ce qui avait pu motiver cet acte de violence, le chef n'ayant pas lui-même fourni d'explication et s'étant contenté de dire que le débarcadère lui appartenait (ce qui était faux) et qu'il ferait voir aux blancs venus de la mer de quel bois il était fait.

J'hésitais encore à ajouter foi à ce récit, quand M. Swinburne pénétra dans ma tente pour m'annoncer que le même chef venait de faire une nouvelle apparition, se comportant comme la première fois, et maltraitant surtout ceux des indigènes qui vendaient des poulets et des bananes aux ouvriers affamés, arrivés à l'instant avec moi de Vivi. Je quittai ma tente et apercevant notre homme qui jouait énergiquement du bâton sur le dos des nègres, je le pris par le bras et le reconnus pour un chef à qui j'avais fait, quelques jours avant, un fort beau cadeau, sur sa promesse de mettre à ma disposition deux ouvriers indigènes pour les travaux de voirie.

Il leva la main sur moi d'un air menaçant, mais non assez vite pour parer une gifle retentissante.

Alors, au comble de la furie, il voulut prendre son fusil des mains de l'esclave changé de porter ses armes. Mais avant qu'il n'eût eu le temps de faire un malheur, la foule des pionniers l'avait entouré, fait prisonnier et mis hors d'état de nuire.

Nous donnâmes aussitôt à ses gens l'ordre de déguerpir, de prévenir le doyen des chefs de Banza Loungou de cette capture, et de lui annoncer qu'il aurait à payer une rançon, en raison des mauvais traitements infligés aux miens par Lutété et des menaces proférées par celui-ci contre moi-même.

Les indigènes de Nsanda, que nous avions avec nous et qui avaient été témoins de l'affaire, nous furent d'une grande utilité dans les négociations qui suivirent. Les coutumes locales, si profondément despotiques, veulent que celui qui a engagé la querelle en paie les frais, s'il a eu le dessous. C'est la loi Fiote (nom du dialecte qu'on parle sur le Bas-Congo) et la loi Fiote est aussi invariable que celle des Mèdes et des Persans.

Le doyen des chefs de Banza Loungou arriva le lendemain. De nombreux témoins comparurent. L'arbitre se prononça contre l'agresseur. Il fut condamné à me payer quatre porcs et quatre chèvres. Je me contentai d'un porc et de trois chèvres, à la condition que Lutété mît à ma disposition les deux ouvriers indigènes dont je lui avais payé les services par anticipation, et que lui-même se chargeât de porter successivement pour nous, à Vivi, trois lettres. Cette sentense fut religieusement exécutée, les deux ouvriers travaillèrent fort bien, Lutété lui-même joua loyalement son rôle de messager, et bien lui en prit, car, pour l'en récompenser, je lui fis remise complète de son amende, avant de quitter Vivi pour la dernière fois.

Bigame sans le savoir. — Sous ce titre : «Une morte vivante, ou le bigame sans le savoir» le *Havre* raconte l'histoire suivante :

En 1868, un nommé B... se mariait au Havre avec une demoiselle C... Au bout de quelque temps, les époux B... quittaient le Havre et allaient se fixer au Petit-Quevilly. Un peu plus tard, le sieur B..., que sa femme avait, parait-il, abandonné, alla habiter Elbeuf.

Au mois de novembre 1884, on trouvait, sur le territoire de la commune du Petit-Quevilly, une femme morte de misère, que plusieurs habitants crurent reconnaitre pour être la femme B... Le sieur B... fut mandé : il accourut et, à première vue, il acquit la conviction que la défunte était bien sa femme.

Le lendemain ne fit que confirmer la quasi-certitude acquise la veille par le sieur B..., qui reconnut parfaitement la défunte pour être sa femme. En présence de cette affirmation sans réserve, un acte de décès en due forme fut adressé au nom de la femme B...

Le mari lui fit des funérailles décentes, éleva même sur la tombe un modeste monument; mais, le délai expiré il se remaria.

Or, avant-hier soir — le fait, on le voit, est tout récent — Mme B..., première du nom, aussi peu morte que possible, bien qu'elle n'eût pas donné signe de vie depuis dix ans, tombe tout à coup, comme une bombe, au Havre, chez sa mère et dit : « Me voilà ! »

Surprise extrême ; surtout quand la fausse morte manifesta l'intention de reprendre sa place au foyer conjugal malgré l'autre.

Les tribunaux vont sans doute être appelés à se prononcer sur ce singulier cas.

Un puits de 1,800 mètres. — M. Georges Westinghouse, vient de percer à Homewood en Pensylvanie un puits, dont la profondeur atteint aujourd'hui 1830 mètres; il est donc plus profond qu'aucun de ceux creusés jusqu'à ce jour, y compris le célèbre sondage de Koetzchau, en Allemagne; nous dirons les observations auxquelles il donnera lieu.

Un héritage imprévu ou une tante d'Italie. — On écrit de Charleroi à la *Meuse :*

« Mme Van..., mère d'un de nos consuls, avait une sœur partie très-jeune pour l'étranger et qui n'avait jamais envoyé de nouvelles aux parents laissés en Belgique. M. Van... avait appris un jour, par l'intermédiaire d'un de ses collègues, que sa tante habitait une ville d'Italie, qu'elle y possédait un palais magnifique et que sa galerie de tableaux valait un prix inestimable. Une des demoiselles Van... étant tombée malade sur ces entrefaites et les médecins lui avant recommandé le climat de l'Italie, on écrivit à la tante pour lui demander d'offrir pendant quelque temps l'hospitalité à la malade; on n'en reçut aucune réponse. On écrivit de nouveau. Toujours pas de réponse. L'affaire en resta là et il y avait belle lurette qu'on avait fait une croix sur la tante d'Italie et sur son héritage, lorsqu'arriva à Charleroi un télégramme du consul belge prévenant M. Van... que sa tante était dangereusement malade. M. Van... allait partir lorsqu'arriva un second télégramme annonçant qu'elle était morte.

» Quoiqu'il n'eût aucun espoir qu'une tante, qui s'était montré si indifférente pendant sa vie, eût pensé à ses parents belges au moment de sa mort, M. Van... partit néanmoins pour l'Italie. Il fit bien. Sa tante avait fait un testament par lequel elle instituait Mme Van..., sa sœur bien-aimée, pour sa légataire universelle, à charge d'acquitter certains legs particuliers. Mais la liste de ceux-ci étant si longue et quelques-uns de ces legs si importants, que M. Van... eut la chair de poule, rien que d'en entendre la lecture; il se demandait, avec inquiétude, s'il resterait quelque chose pour la légataire universelle. C'est ainsi qu'elle légait toute sa galerie de tableaux à un vieil ami et des centaines de mille francs à ses domestiques. D'autre part, M. Van... ne voyait aucun argent, aucun titre dans tout le palais. La galerie allait au vieil ami et le prix du palais suffirait à peine à acquitter les autres legs. Le vieil ami, auquel il exposa ses craintes, le prit par le bras et le mena chez lui. Là il lui montra le coffre-fort de la tante qu'elle avait confié à sa garde et à ses soins. Il le lui ouvrit et quelle ne fut pas la stupéfaction de l'héritier en constatant qu'il renfermait pour près d'un million de titres au porteur et de valeurs diverses.

» Déduction faite des legs, l'héritage atteint la somme de 900.000 francs, auxquels il faut ajouter encore des bijoux de toute beauté et de toute richesse et des dentelles sans rivales. La défunte avait à un si haut point l'amour, la passion des belles dentelles, qu'elle avait à Bruxelles un correspondant dépositaire d'une certaine somme d'argent et qui avait pour mission d'acheter les plus belles et les plus rares dentelles qu'il pouvait rencontrer. Il était encore, lors du décès, possesseur d'une somme de 400 francs qu'il a fidèlement renvoyée à Mme V..., goutte d'eau dans l'immense océan.

» On dit que les oncles d'Amérique sont une espèce qui s'en va. Personne ne songera à s'en plaindre si c'est pour être remplacés par les aimables tantes d'Italie. »

VARIÉTÉS

ÉTOILES FILANTES

Le 27 novembre dernier avait lieu une averse d'étoiles filantes qui s'est présentée dans des conditions particulièrement remarquables, en ce sens que, présentant un éclat et une abondance exceptionnels, elle était depuis longtemps attendue et prévue. Le temps n'était pas partout favorable à l'observation ; cependant, les documents que l'on peut réunir sont déjà nombreux.

FEUILLETON DU 15 DECEMBRE. — N° 50

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

VI

Ils restaient silencieux, accroupis au coin du foyer, se chauffant les mains machinalement. Tout un monde de pensées douloureuses traversait l'esprit de ces trois hommes, qui supportaient depuis le début de la campagne des fatigues cruelles, qui s'étaient battus comme des lions et que le hasard des armes réduisait à l'impuissance. Ils étaient de ceux qui qui avaient soutenu la lutte jusqu'au bout; ils étaient de cette cohorte de héros qui, à trois heures, avaient repris Balan dans l'effort suprême d'un désespoir inutile. Tant de sang, de souffrances et d'épreuves aboutissaient à cette épouvantable catastrophe de Sedan! Les jeunes gens n'osaient se communiquer leurs pensées, mais leur attitude morne, leur abandon, disaient assez le découragement de leur âme.

— Je vais me coucher, dit Muller en s'étendant sur la terre nue et en roulant sa couverture autour de ses pieds.

— Moi aussi, dit Richard. Nous ne ferons rien de mieux.

— Bonne nuit, mes amis, dit Jérôme qui restait assis, tisonnant le feu, où il jetait de temps en temps des branches vertes coupées à un pommier voisin.

— Tu n'a pas envie de dormir ?

— Non.

Quelques instants après, les deux fantassins, immobiles, semblaient être ensevelis dans un lourd sommeil.

La nuit continuait d'être sombre, des nuages noirs passaient dans le ciel et les rafales du vent sifflaient lugubres en traversant les branches des arbres d'un petit bois situé auprès de la carrière.

Jérôme se leva doucement, dans la crainte de réveiller ses compagnons, et sortit.

Il traversa avec précaution les rangées de soldats qui dormaient, pris un chemin qui traversait le petit bois et atteignit la Meuse.

Là, il s'assit un moment, regardant de l'autre côté de la rivière les tâches rougeâtres des feux de campements prussiens.

En face, il apercevait à peine, noyées dans l'obscurité, les maisons du village du Saint-Mengeś.

Il s'agissait, pour Jérôme, de traverser la Meuse sans être vu par les sentinelles allemandes de longer la rive, de gagner un petit bois de hêtres et de sapins, d'atteindre Fleigneux et la forêt des Ardennes jusqu'à la Belgique.

Il suivrait ensuite la frontière jusqu'à la hauteur du village de Monthermé et gagnerait enfin le Haut-Butté.

La seule difficulté était donc d'échapper aux factionnaires allemands et de traverser les lignes de l'armée ennemie.

S'il avait pu changer de vêtements, une partie des obstacles aurait disparu ; mais il n'était entré que fort tard à Sedan le jour de la bataille. Il n'avait pu se procurer les vêtements qui l'auraient déguisé. Il avait donc été obligé de garder son uniforme de fantassin, la capote bleue et le pantalon rouge.

Comme la capote pouvait gêner ses mouvements et l'empêcher de nager, il la roula et l'attacha solidement sur ses épaules, après avoir glissé dans le milieu un revolver chargé de six balles qu'il avait ramassé sur le champ de bataille.

Puis il descendit sur la berge.

Au moment où il allait se glisser, il entendit un bruit de pas qui venaient de son coté, suivant le chemin qu'il avait pris.

Un soldat s'arrêta sur la rive et s'orienta, se tournant de tous côtés pour reconnaitre les campements de l'ennemi.

Après quoi, il vint droit à Jérôme :

— J'ai eu la même idée que toi, fit-il.

C'était Richard.

Jérôme s'informa de Joseph Muller.

— Je l'ai laissé qui dormait, dit Richard.

Une voix derrière eux les interrompit avec un rire étouffé :

— Il vallait le tire dut de zuite gue vus vuliez vous sauver !....

L'Alsacien arrivait, son sac sur le dos, les mains dans les poches.

Ils se serrèrent la main, se reprochant mutuellement de s'être caché leur projet.

— Il ne faut pas attendre le petit jour, dit Muller, il faut profiter de ce que la nuit est noire en diable.

— Oui, dit Jérôme, une fois sur la rive opposée, nous aviserons.

Richard avait imité Jérôme. Il avait abandonné son sac et roulé sa capote. L'Alsacien, au contraire avait soigneusement plié la sienne sur le sac et, sans quitter celui-ci, descendait à la rivière.

— Caporal, c'est un embarras dangereux, dit Jérôme et surtout inutile.

— Inutile! inutile! fit Muller en hochant la tête d'un air vexé, nous verrons plus tard, nous verrons!

VII

Quelques instants après, ils nageaient doucement vers la rive droite.

L'obscurité de la nuit les favorisait.

Cependant ils avaient à craindre, en abordant de l'autre côté que des factionnaires espacés le long de la berge ne les saluassent de coups de fusil.

Ils formaient, en nageant, un triangle dont Jérôme occupait le pointe.

Ils allaient sans bruit, les yeux fixés devant eux, se laissant emporter par le courant qui devait les amener jusqu'en face d'un petit bouquet de bois qu'ils apercevaient à une centaine de mètres et qui favoriserait leur fuite.

Ils atteignirent ainsi le milieu de la rivière, sans encombre, sans alerte.

Tout-à-coup, Joseph Muller appela Jérôme. Celui-ci se laissa rejoindre par l'Alsacien, pendant que Richard continuait de nager à quelque distance, se jouant dans l'eau comme une anguille.

— Est-ce que vous n'apercevez rien ! dit Muller, nageant côte à côte avec Jérôme.

— Dans quelle direction ?

— Là-bas... regardez... en suivant la ligne de mon bras.

Et, se soutenant sur l'eau d'une main, de l'autre il montrait un point de la rive.

Jérôme examina longtemps.

— Non, rien, dit-il.

— Vous regardez trop loin. C'est plus près, là-bas, auprès d'un arbre, dans un champ.

Jérôme garda le silence.

Ils avançaient, Richard les avaient devancées, imprudemment, sans s'inquiéter de la distance qui les séparait.

Jérôme murmura :

— Oui, je vois, il y a un factionnaire...

— Et derrière bouquet d'arbres, sur la droite, où l'on ne voyait rien tout à l'heure, à travers les branches ?

— C'est un feu de bivouac...

— Il est impossible de fuir de ce côté...

Ils appelèrent.

— Richard ! Richard !...

Mais, dans la crainte de se trahir, ils n'osaient élever la voix, le soldat n'entendait pas et continuait d'avancer, insouciant du danger.

Alors il y eut un moment d'anxiété affreuse ; le factionnaire prussien, jusqu'ici immobile, s'était détaché du tronc d'arbre avec lequel il faisait corps et s'était rapproché.

Evidemment la tête de Richard, qui émergeait de l'eau avait attiré son attention.

— Richard ! Richard ! répéta Jérôme, prends garde ! Plonge !

Le prussien avait armé son fusil et visait. Un éclair jaillit, piquant d'un trait de feu l'obscurité profonde.

Une balle siffla, avec ce bourdonnement particulier aux balles prussiennes.

Richard disparut sans pousser un cri

— Il est tué, dit l'Alsacien auquel son émotion avait fait perdre son sang-froid et qui laissa échapper un juron où passa toute sa haine, en même temps qu'il rendait une gorgée d'eau.

Jérôme, aussitôt le coup de fusil tiré avait plongé pour porter secours à Richard. Mais presque aussitôt il revint sur l'eau. Il n'était pas seul. Richard nageait auprès de lui.

Il avait le bras cassé. Le Prussien avait visé juste. Se sentant blessé, le jeune homme avait plongé du côté où se trouvaient ses amis pour rendre leur secours plus prompt et plus possible.

Il nageait péniblement.

Ils le soutinrent à tour de rôle. Ils avaient fait volte-face et remontaient le courant pour aborder hors de la vue du factionnaire.

La fatigue leur venait à tous trois.

Le sang coulait de la blessure de Richard et rougissait l'eau autour d'eux.

— Veux-tu que nous retournions dans la presqu'île? demanda Jérôme.

Richard dit : avec une sorte de rage :

— Non, non, non !

L'Alsacien insista. Jérôme et lui ne craignaient rien pour eux, mais pour leur camarade.

Le blessé les comprit.

Jules MARY

(A suivre)